

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
outre-mer

**Décision n° 43974 du 23 octobre 2019 portant promotion d'un sous-officier de réserve  
du commandement de la gendarmerie de la Guyane française**

NOR : INTJ1926772S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière  
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 43973 du 23 octobre 2019 (NOR : INTJ1926771S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

*Sous-officier de réserve rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Le maréchal des logis chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2019:

**Lespoir Yves**

NIGEND : 251 969

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 octobre 2019.

*Le général, commandant  
la gendarmerie outre-mer,  
J.-M. DESCoux*